



# Stratégie de développement durable 2023 à 2027

## Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

Mise à jour en janvier 2025

Canada

ISSN : 2817-7134

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée. Si vous souhaitez obtenir les droits de reproduction du contenu, veuillez communiquer avec :

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée  
Direction, Affaires juridiques  
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 500  
Longueuil (Québec) J4K 0B9  
450 651-8771  
Courriel : legal @pjcci.ca

Photos : © Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

© Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, 2025

*Also available in English*

## Résumé exécutif

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI ou la Société) a été ajoutée à l'annexe de la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) en vertu du « Décret modifiant l'annexe de la *Loi fédérale sur le développement durable* : DORS/2019-177 », lequel décret est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2020. La présente Stratégie de développement durable (SDD) 2023 à 2027 est la deuxième SDD pour la Société. Une première SDD pour 2020 à 2023 a été déposée, sur une base volontaire, avant son assujettissement à la LFDD.

PJCCI peut contribuer à 6 des 17 objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2022 à 2026, qui est encadrée par les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies (ONU). La présente SDD 2023 à 2027 prévoit des mesures répondant aux objectifs et stratégies suivants de la SFDD :



### **Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada**

- Investir dans l'infrastructure verte



### **Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités**

- Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*



### **Améliorer l'accès aux transports et aux espaces verts**

- Investir dans le transport actif
- Développer des espaces verts à proximité des centres urbains
- Promouvoir l'accès aux espaces verts



### **Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission**

- Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement
- Transformer le parc de véhicules légers
- Améliorer les critères d'approvisionnement écologique
- Assainir les sites contaminés hautement prioritaires



### **Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts**

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la résilience climatique
- Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques



### **Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne**

- Mieux comprendre les terres et les forêts
- Mettre en œuvre des mesures de conservation renforcées

## SECTION 1

# Introduction à la Stratégie de développement durable

La SFDD de 2022 à 2026 présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la Loi fédérale sur le développement durable (LFDD). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de cette loi, de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, PJCCI appuie l'atteinte de 6 des 17 objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente Stratégie de développement durable (SDD).

La Loi fédérale sur le développement durable énonce également 7 principes qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD ainsi que des SDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la présente SDD de PJCCI, particulièrement l'importance, pour assurer le développement durable, des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans les décisions, de la protection des écosystèmes, de l'ouverture, de la transparence, de la collaboration et de la contribution des peuples autochtones.



## SECTION 2

# Vision du développement durable de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

Gestionnaire d'ouvrages majeurs, PJCCI est une société d'État fédérale établie en 1978 et responsable du pont Jacques-Cartier, de l'Estacade, des sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que du tunnel de Melocheville<sup>1</sup>. De plus, depuis novembre 2024, PJCCI est également responsable de la structure du pont de Québec, à l'exception du tablier ferroviaire, lequel demeure la propriété du CN et du tablier routier et de la piste polyvalente, dont la responsabilité demeure au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec<sup>2</sup>. PJCCI a pour mission d'assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable. La vision de la Société est de devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

À ce titre, PJCCI s'est dotée d'une première stratégie de développement durable en 2015 avec pour objectif de faire de PJCCI un chef de file en gestion responsable et durable de ses infrastructures. Depuis, la Société a mis en place la gouvernance et les processus internes de suivi et de reddition de comptes nécessaires pour lui permettre d'intégrer le concept de développement durable à ses activités opérationnelles et administratives. En 2020, PJCCI a publié sa première SDD 2020 à 2023 de manière volontaire.

---

<sup>1</sup> Le pont Champlain d'origine et le pont de contournement de l'Île des Sœurs ont été retirés de cette liste, car leur déconstruction a été complétée à l'automne 2023 et à l'automne 2024 respectivement.

<sup>2</sup> Le 12 novembre 2024, le gouvernement du Canada s'est porté acquéreur de la structure du pont de Québec (sujet aux exceptions mentionnées ci-dessus quant aux tabliers). Le même jour, le gouvernement du Canada a cédé la propriété et la gestion de l'ouvrage à PJCCI.

PJCCI reconnaît l'importance d'une approche de développement durable dans la gestion des actifs sous sa responsabilité et de ses opérations. Une politique interne en matière d'environnement et de développement durable encadre les activités au quotidien. Cette politique est basée sur des principes directeurs rattachés aux concepts suivants :

- la gouvernance;
- le respect des lois et règlements applicables;
- l'intégrité et la gestion financière;
- la gestion environnementale;
- le capital humain;
- la conception durable des infrastructures;
- la protection, préservation et valorisation de la biodiversité;
- la gestion du passif environnemental;
- les relations avec les parties prenantes et les collectivités;
- les relations avec les partenaires;
- la contribution socioéconomique;
- la communication.

L'ensemble des activités de PJCCI en matière d'environnement et de développement durable soutient ainsi les objectifs et les cibles de la SFDD. Bien que les mesures de développement durable de PJCCI puissent contribuer concurremment à plusieurs objectifs de la SFDD de 2022 à 2026, elles ne seront présentées qu'une fois dans le présent document afin d'éviter toute répétition.

### SECTION 3

## À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, PJCCI a tenu compte des commentaires sur l'ébauche de la SFDD 2022 à 2026 formulés lors de la consultation publique tenue du 11 mars au 9 juillet 2022. Au cours de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus d'un large éventail d'intervenants, y compris des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers canadiens de différents groupes d'âge et de divers horizons. L'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable a également été transmise au comité approprié de chaque Chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

### Ce que nous avons entendu

Dans toutes les soumissions reçues, PJCCI a identifié les priorités et les enjeux de développement durable qui la touchent. Les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ainsi que l'augmentation des mesures pour faire progresser l'économie circulaire sont des priorités clés identifiées lors des consultations publiques et qui sont liées à la mission et à la vision de PJCCI.

### Ce que nous avons fait

PJCCI a pris en considération ces priorités clés dans la présente SDD. Les risques liés aux changements climatiques feront partie des risques corporatifs priorités et seront intégrés dans les projets de réfection et d'entretien des infrastructures lors de leur planification, lorsqu'applicable. La Société élabore actuellement un plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de décarbonation pour répondre aux cibles fédérales de réduction des GES. De plus, PJCCI travaille à mettre en place des processus afin de faire le suivi des déchets générés par ses activités pour favoriser l'économie circulaire en détournant le plus possible ces déchets des lieux d'enfouissement.

Veillez trouver plus d'informations sur la consultation publique de la SFDD et ses résultats dans le [rapport de consultation de la SFDD](#).

SECTION 4

# Engagements de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée





## OBJECTIF 9 FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

### **Le contexte de la SDD :**

L'innovation est dans l'ADN de PJCCI et la promotion de l'innovation et de l'infrastructure verte passe par des projets de recherche et développement depuis 2016. Ces projets visent à étudier et évaluer des alternatives écologiques à certains matériaux et pratiques. De telles alternatives incluent l'ajout de poudre de verre dans le béton en remplacement d'une partie du ciment, l'utilisation d'alternatives aux sels de déglacage traditionnels ainsi que l'amélioration des méthodes de déneigement du réseau de PJCCI.

Moderniser et adapter les infrastructures pour les rendre durables est également un objectif poursuivi par la Société. À cette fin, PJCCI évalue la performance sismique de ses infrastructures, qui s'inscrit dans une saine gestion d'actifs visant à prolonger leur durée de vie.

**Thème de la cible :** Infrastructures vertes et innovation

**Cible :** D'ici l'exercice financier 2027-2028, la portion fédérale de la valeur des projets d'infrastructures vertes approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada atteindra 27,6 milliards de dollars (ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Investir dans l'infrastructure verte	Développer des connaissances sur l'utilisation de la poudre de verre dans le béton par la participation de PJCCI à la Chaire SAQ en valorisation du verre dans les matériaux <sup>3</sup>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de publications internes sur l'utilisation de la poudre de verre dans le béton<sup>4</sup></p> <p><b>Point de départ :</b> Aucune publication interne sur l'utilisation de la poudre de verre dans le béton en 2023-2024</p> <p><b>Cible :</b> 1 publication interne sur l'utilisation de la poudre de verre dans le béton d'ici le 31 mars 2027</p> <p><b>Indicateur de rendement</b> % d'avancement de 2 projets pilotes</p> <p><b>Point de départ</b> Aucun projet pilote réalisé en 2023-2024</p> <p><b>Cible</b> Réalisation de 2 projets pilotes d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>L'empreinte environnementale du verre constitue un enjeu majeur depuis plusieurs années au Québec : la majeure partie du verre récupéré ne peut être traitée adéquatement par les centres de tri. Il se retrouve donc acheminé vers des sites d'enfouissement.</p> <p>La Chaire SAQ étudie la possibilité de remplacer une fraction du ciment qui entre dans le béton, pour développer la valorisation du verre et réduire l'impact environnemental de la fabrication du béton. Les résultats de ces travaux pourraient permettre à PJCCI de bonifier ses projets futurs et de les rendre plus verts.</p>
	Étudier les alternatives aux sels de déglçage conventionnels, plus particulièrement le formiate de potassium	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement de l'étude</p> <p><b>Point de départ :</b> 25 % en 2023-2024</p> <p><b>Cible :</b> 100 % de l'étude complétée d'ici le 31 décembre 2025<sup>5</sup></p>	<p>Les effets néfastes des sels de déglçage sur l'environnement et sur les surfaces de béton et d'acier des infrastructures sont connus.</p> <p>L'étude sur l'utilisation du formiate de potassium en remplacement des sels de déglçage conventionnels permettra de valider sa performance, son impact moindre sur l'environnement et ses effets sur les différents éléments des structures gérés par PJCCI.</p>

<sup>3</sup> La référence aux projets pilotes a été retirée de la mesure, car il s'agit plutôt d'un indicateur de rendement. Le deuxième indicateur de rendement a été modifié en conséquence.

<sup>4</sup> L'indicateur de rendement, le point de départ et la cible ont été modifiés d'un pourcentage à un nombre pour faciliter le suivi de cette mesure, et la fiche informative a été remplacée par une publication interne pour mieux s'arrimer à la terminologie courante de PJCCI.

<sup>5</sup> La date de complétion de l'étude a été reportée du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
	<p>Poursuivre les études d'évaluation de la performance sismique et l'analyse des bénéfices environnementaux des scénarios d'amélioration de la performance sismique (consolidation vs reconstruction) pour le pont Jacques-Cartier</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement des études d'évaluation de la performance sismique</p> <p><b>Point de départ :</b> 50 % en 2023-2024</p> <p><b>Cible :</b> 100 % des études d'évaluation de la performance sismique complétées d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>Une utilisation réduite des sels de déglacage conventionnels sur les actifs dans le futur freinera leur détérioration et réduira de ce fait les travaux de réfection et d'entretien requis.</p> <p>Les études permettront d'acquérir les connaissances pour déterminer les mesures à mettre en place, le cas échéant, afin d'améliorer la performance sismique du pont Jacques-Cartier et ainsi réduire l'impact négatif de tels événements naturels sur l'infrastructure.</p>



## OBJECTIF 10 FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

### **Le contexte de la SDD :**

Depuis plusieurs années, PJCCI collabore avec la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke dans la planification des travaux de réfection et d'entretien sur la partie fédérale du pont Honoré-Mercier. Les travaux sur cette section du pont sont exécutés par les entrepreneurs et travailleurs issus des Premières Nations, un état de fait qui découle du Décret C.P. 2675 du 7 décembre 1932. Soutenir les Premières Nations dans le développement et le rayonnement de leur savoir-faire est d'une grande importance pour PJCCI.

En tant que propriétaire et gestionnaire de la structure du pont de Québec, PJCCI souhaite développer une relation de confiance et de collaboration avec les groupes autochtones de cette région.<sup>6</sup>

La sensibilisation des collaborateurs internes aux questions liées aux peuples autochtones et le développement de leurs compétences et connaissances culturelles à cet égard de même que l'approche collaborative et inclusive de PJCCI avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke, les entrepreneurs autochtones, la population de Kahnawà:ke et les groupes autochtones de la région de Québec, sont des exemples de mesures facilitant la réconciliation.

**Thème de la cible :** Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

**Cible :** Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

---

<sup>6</sup> Une référence au pont de Québec et aux groupes autochtones de la région de Québec a été ajoutée.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Bonifier les connaissances sur les peuples autochtones via une formation aux collaborateurs internes	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement du plan de formation</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative prévue être lancée en avril 2024</p> <p><b>Cible :</b> 100 % du plan de formation complété d'ici le 31 mars 2026</p>	Dans une optique de faciliter les échanges avec les Premières Nations, PJCCI vise à développer les connaissances et compétences culturelles des employés et leur sensibilisation aux questions liées aux peuples autochtones par de la formation via des séances d'information, des guides, etc.
	Maintenir le lien de communication avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) et/ou la communauté, de même qu'avec les groupes autochtones de la région de Québec, dans le cadre de la planification des travaux sur le pont Honoré-Mercier et le pont de Québec <sup>7</sup> , et dans le cadre des projets d'aménagement sur les terrains limitrophes au territoire mohawk à Kahnawà:ke	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Émission d'un bilan des rencontres participatives avec le MCK, la communauté de Kahnawà:ke et les groupes autochtones de la région de Québec dans le rapport annuel de PJCCI</p> <p><b>Point de départ :</b> Premier bilan inclus dans le Rapport annuel 2023-2024</p> <p><b>Cible :</b> 1 bilan annuel dans le rapport annuel de PJCCI</p>	<p>Le principe du consentement donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones consiste à travailler avec les peuples autochtones en partenariat et dans le respect et a notamment pour objectif la participation efficace et significative des peuples autochtones aux décisions qui les concernent.</p> <p>Favoriser les mécanismes de communication et de collaboration dans une perspective de maintenir une relation de respect mutuel permet à PJCCI de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et de collaborer à la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>.</p>
	Planifier et mettre en œuvre des projets artistiques mettant de l'avant les talents d'artistes des Premières Nations	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de projets artistiques mis en œuvre</p> <p><b>Point de départ :</b> 1 projet lancé en 2017</p>	PJCCI promeut le développement de l'expression culturelle des peuples autochtones par l'entremise des arts visuels conçus par des artistes des Premières Nations.

<sup>7</sup> Étant donné que PJCCI est propriétaire et gestionnaire de la structure du pont de Québec depuis novembre 2024, la mesure et l'indicateur de rendement ont été modifiés pour inclure les groupes autochtones de la région de Québec.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
		<p><b>Cible :</b> 3 projets d'ici le 31 mars 2027 incluant le projet lancé en 2017</p>	
	<p>Collaborer avec les entrepreneurs de la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke pour les travaux d'entretien et de réfection du pont Honoré-Mercier</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % des contrats octroyés aux entrepreneurs de la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke pour les travaux d'entretien et de réfection du pont Honoré-Mercier</p> <p><b>Point de départ :</b> En continu</p> <p><b>Cible :</b> 100 % des contrats octroyés à des entrepreneurs de la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke</p>	<p>PJCCI contribue à l'économie de la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke par ses contrats d'entretien et de réfection au pont Honoré-Mercier qui sont exécutés par des entrepreneurs et travailleurs de Kahnawà:ke.</p>



## OBJECTIF 11 AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

### **Le contexte de la SDD :**

L'aménagement de voies de mobilité active et d'espaces publics est désormais un volet incontournable des projets de réfection d'infrastructures, incluant les projets de PJCCI en développement ou en cours. Au cours des prochaines années, PJCCI amorcera plusieurs projets majeurs dont la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure qui proposera une promenade riveraine et des voies de mobilité active, et l'aménagement et la mise en valeur des terrains libérés en berges suite à la déconstruction du pont Champlain d'origine (projet Héritage Champlain). PJCCI procèdera également à des études pour bonifier l'offre en mobilité active dans l'axe du pont Clément. Ces projets ont pour objectif de permettre un rapprochement avec la nature et les espaces verts et d'offrir aux Canadiens des moyens fiables, rapides et abordables pour se déplacer.

**Thème de la cible :** Transport en commun et transport actif

**Cible :** D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif (ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Investir dans le transport en commun et le transport actif	Réaliser la construction d'un lien cyclable à l'approche sud du pont Samuel-De Champlain (SDC) à Brossard afin de raccorder le réseau cyclable local existant à la piste multifonctionnelle aménagée sur le pont SDC	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement de la construction du lien cyclable</p> <p><b>Point de départ :</b> Construction non débutée. Début prévu des travaux : mai 2025</p> <p><b>Cible :</b> 100 % du lien est construit d'ici le 31 décembre 2025</p>	Les modes de transport évoluent et les usagers ont besoin de différents modes de déplacement pour être en mesure d'opter pour ceux qui leur conviennent le plus. PJCCI mène des études pour évaluer les projets d'amélioration possible de la mobilité active sur ses ouvrages et, le cas échéant, procéder à leur construction, sujet aux approbations requises.
	Augmenter l'offre de services et l'achalandage en mobilité active sur l'Estacade	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement du projet de transfert du lien cyclable de l'Estacade sur son tablier principal pour augmenter l'offre de services</p> <p><b>Point de départ :</b> Le projet de transfert du lien cyclable n'est pas encore débuté en 2023-2024</p> <p><b>Cible :</b> 100 % du projet de transfert du lien cyclable sur le tablier principal de l'Estacade complété d'ici le 31 mars 2027</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'augmentation de l'achalandage</p> <p><b>Point de départ :</b> 135 810 passages en mobilité active en 2022-2023</p> <p><b>Cible :</b> Augmentation de 15 % du nombre de passages d'ici le 31 mars 2029</p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
	<p>Réaliser des études d'avant-projet pour le développement d'une nouvelle voie de mobilité active construite majoritairement avec des matériaux de déconstruction dans l'axe du pont Clément, afin de relier la piste cyclable du pont SDC à celle de la future promenade du boulevard urbain Bonaventure</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement des études d'avant-projet</p> <p><b>Point de départ :</b> Études non débutées Début prévu des études : octobre 2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % des études complétées d'ici le 31 mars 2026</p>	
	<p>Proposer aux instances la réalisation d'un nouveau lien cyclable sur le pont Clément via un dossier d'affaires</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Avancement de l'intégration de la proposition du dossier d'affaires au plan d'entreprise de PJCCI</p> <p><b>Point de départ :</b> Élaboration du dossier d'affaires en 2021-2022</p> <p><b>Cible :</b> Proposer le dossier d'affaires au Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029 de PJCCI</p>	
	<p>Proposer un aménagement pour des voies cyclables et pédestres le long du fleuve Saint-Laurent dans le cadre de la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement de la conception des aménagements</p> <p><b>Point de départ :</b> Début prévu de la conception des aménagements en 2023-2024<sup>8</sup></p> <p><b>Cible :</b> 100 % des concepts d'aménagement complétés d'ici le 31 mars 2025</p>	

<sup>8</sup> La date du point de départ a été corrigée et devancée de 2024-2025 à 2023-2024. La date de la cible a également été corrigée et devancée du 31 mars 2027 au 31 mars 2025.

**Thème de la cible :** Espaces verts et patrimoine culturel et naturel

**Cible :** Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d’ajouter jusqu’à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d’ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d’ici 2030 (ministre de l’Environnement et du Changement climatique)

**Cible :** D’ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada (ministre de l’Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Développer des espaces verts à proximité des centres urbains	Proposer un aménagement pour un corridor vert <sup>9</sup> le long du fleuve Saint-Laurent dans le cadre de la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement de la conception du corridor vert</p> <p><b>Point de départ :</b> Début prévu de la conception-du corridor vert en 2023-2024<sup>10</sup></p> <p><b>Cible :</b> 100 % de la conception du corridor vert complétée d'ici le 31 mars 2025</p>	PJCCI promeut le développement et l'accès aux espaces verts en réalisant des projets dont l'objectif est de redonner les berges du fleuve Saint-Laurent aux Canadiens, et ce, par la planification d'espaces publics et de voies de mobilité active. La Société entreprend des initiatives afin de verdir les terrains sous sa gestion et mettre en valeur les écosystèmes.
Promouvoir l'accès aux espaces verts et aux sites patrimoniaux culturels et naturels	Aménager et mettre en valeur les terrains libérés en berges suite à la déconstruction du pont Champlain d'origine dans le cadre du projet Héritage Champlain	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement des travaux d'aménagement</p> <p><b>Point de départ :</b> Début prévu des travaux : septembre 2024<sup>11</sup></p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici le 31 mars 2026</p>	

<sup>9</sup> Le terme « promenade riveraine » à la mesure, à l'indicateur de rendement, au point de départ et à la cible a été remplacé par « corridor vert », qui est le terme désormais utilisé dans le cadre de ce projet.

<sup>10</sup> La date du point de départ a été corrigée et devancée de 2024-2025 à 2023-2024. La date de la cible a également été corrigée et devancée du 31 mars 2027 au 31 mars 2025.

<sup>11</sup> La date de début des travaux d'aménagement a été repoussée d'avril 2024 à septembre 2024 et le point de départ a été modifié en conséquence.



## OBJECTIF 12 RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

### Le contexte de la SDD :

Au cours des dernières années, PJCCI a travaillé à l'élaboration d'un système de gestion environnementale (SGE). L'objectif est de permettre à la Société d'évaluer les conséquences de ses activités sur l'environnement afin d'en réduire les impacts négatifs. La mise en œuvre graduelle du SGE est prévue à compter de 2023-2024. Une fois implanté, le SGE permettra de faire le suivi des déchets générés par les projets d'entretien et de réfection de PJCCI et de faciliter le suivi des sites contaminés.

Quant à la transformation du parc de véhicules légers pour un parc plus écologique, PJCCI opte pour une stratégie de prolongation de la durée de vie et d'optimisation des véhicules qui sont en fonction actuellement avant de considérer l'achat de véhicules hybrides ou électriques.

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de consommation responsable

**Cible :** D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

**Cible :** D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement	Poursuivre la collecte sélective (le recyclage) dans les bureaux de PJCCI	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % des bureaux de PJCCI ayant la collecte sélective</p> <p><b>Point de départ :</b> 66 % des bureaux ont la collecte sélective en 2023-2024</p> <p><b>Cible :</b> 100 % des bureaux ont la collecte sélective d'ici le 31 mars 2024</p>	L'implantation de la collecte sélective dans les bureaux administratifs est une mesure réalisable et permet le détournement des déchets des sites d'enfouissement. Les bureaux de PJCCI sont répartis dans 3 emplacements dont 2 sont pourvus d'une collecte sélective. À ce jour, le centre d'entretien de PJCCI n'est pas pourvu de la collecte sélective. Pour l'année 2023-2024, l'objectif sera d'implanter cette mesure et d'en faire le suivi.
	S'assurer de la disposition adéquate de 2 types de déchets (métaux et résidus de construction) générés par les activités de l'équipe Opérations et entretien	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement de la mise en place d'un système de traçabilité pour assurer la disposition adéquate des 2 types de déchets</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative prévue être lancée en mai 2024</p> <p><b>Cible :</b> 100 % du système de traçabilité est mis en place d'ici le 31 mars 2025</p>	La Société fait appel à des recycleurs pour le réacheminement responsable des métaux et des résidus de construction (ex. asphalté et béton) issus des activités de la direction, Opérations et entretien. En 2024-2025, la Société effectuera un suivi auprès de ces recycleurs afin de s'assurer que les processus de recyclage respectent les meilleures pratiques dans le domaine.
	Mettre en œuvre les systèmes prévus au système de gestion environnementale (SGE) pour la cueillette de données des déchets générés par les activités administratives	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement du processus de collecte de données</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative lancée en septembre 2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'avancement du processus de collecte de données d'ici le 31 mars 2027</p>	À ce jour, les données quant aux déchets générés par les activités de PJCCI ne sont pas consolidées dans un répertoire commun. L'absence d'un portrait global de la quantité de déchets générés ne permet pas de fixer des taux de diversion pour maximiser leur réacheminement. L'implantation d'un système de gestion environnementale (SGE) au cours des prochaines années facilitera la mise en place d'un répertoire pour le suivi de la quantité de déchets générés. Ce travail se fera en mode collaboratif avec les différentes directions de la Société.

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de consommation responsable

**Cible :** Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	Prolonger et optimiser la durée de vie du parc de véhicules légers	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % du parc qui sont des véhicules légers de plus de 7 ans</p> <p><b>Point de départ :</b> 33 % (6 véhicules sur 18) du parc est constitué de véhicules légers de plus de 7 ans en 2023-2024</p> <p><b>Cible :</b> 44 % (8 véhicules sur 18) d'ici le 31 mars 2025 83 % (15 véhicules sur 18) d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>Avant de remplacer les véhicules à combustion par des nouveaux véhicules électriques ou hybrides, la Société prendra dans un premier temps les mesures pour prolonger au maximum la durée de vie utile du parc de véhicules par des entretiens préventifs réguliers. Le but est de réduire l'impact environnemental lié au cycle de vie du parc de véhicules.</p> <p>L'achat progressif de véhicules électriques et/ou hybrides sera envisagé dans un deuxième temps en remplacement des véhicules à combustion.</p>
	Privilégier l'achat de véhicules électriques et/ou hybrides aux véhicules à combustion pour le renouvellement de la flotte lorsque jugé adéquat pour l'usage prévu	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % du parc qui sont des véhicules légers hybrides et/ou électriques</p> <p><b>Point de départ :</b> 28 % (5 véhicules sur 18) en 2023-2024</p> <p><b>Cible :</b> 50 % (9 véhicules sur 18) d'ici le 31 mars 2027</p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	Demander aux fournisseurs de soumettre leur politique en environnement ou en développement durable lors du dépôt de leurs soumissions pour les contrats de construction	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % des fournisseurs ciblés par la mesure ayant déposé une politique</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative prévue être lancée en 2025-2026</p> <p><b>Cible :</b> 75 % des fournisseurs ciblés par la mesure ont déposé une politique d'ici 2027-2028</p>	Cette mesure a pour but d'assurer que les fournisseurs de PJCCI sont engagés et prêts à s'améliorer de façon continue en matière d'environnement et de développement durable.
	Élaborer <sup>12</sup> le catalogue des critères d'approvisionnement écologique	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement de l'élaboration du catalogue</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative prévue être lancée en 2024-2025</p> <p><b>Cible :</b> 100 % de l'élaboration du catalogue en version préliminaire complétée d'ici le 31 mars 2025<sup>13</sup></p>	En s'inspirant des critères de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), l'amélioration des critères d'approvisionnement écologique et responsable passe par l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les contrats lorsque possible.

<sup>12</sup> La mesure, l'indicateur de rendement et la cible ont été modifiés pour y remplacer la mise à jour du catalogue par son élaboration. En effet, l'élaboration du catalogue a été retardée et devient ainsi la mesure.

<sup>13</sup> La cible a été modifiée pour prévoir la complétion d'une première version préliminaire du catalogue.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
	Intégrer les critères d'approvisionnement écologique dans les devis normalisés de construction	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % des critères d'approvisionnement écologique qui sont intégrés dans les devis normalisés de construction de PJCCI, lorsqu'applicable</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative prévue être lancée en 2024-2025</p> <p><b>Cible :</b> 100<sup>14</sup> % des critères d'approvisionnement écologique sont intégrés dans les devis normalisés de construction de PJCCI, lorsqu'applicable, d'ici 2027-2028</p>	

### Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Assainir les sites contaminés hautement prioritaires	Prendre des actions afin de faire progresser les sites inscrits à l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF) dans le cadre décisionnel (1 à 10) de l'Approche fédérale en matière de lieux contaminés	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de sites ayant progressé jusqu'à l'étape 6 ou plus du cadre décisionnel</p> <p><b>Point de départ :</b> 6 sur 19 sites en 2022-2023</p>	La Société fait partie des organisations gardiennes qui obtiennent du financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF). La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classifier leur état environnemental et prioriser les interventions lorsque requises. En 2022-2023, le portefeuille de la Société comptait 19 sites dont les sols pourraient être contaminés au-delà des

<sup>14</sup> La cible de 80 % a été augmentée à 100 % pour mieux refléter ce que PJCCI souhaite atteindre d'ici 2027-2028, lorsqu'applicable.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
	<p>Fermer ou s'assurer que les sites contaminés gérés par PJCCI font l'objet d'une surveillance à long terme</p>	<p><b>Cible :</b> 19 sites d'ici le 31 mars 2027</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de sites contaminés fermés ou faisant l'objet d'une surveillance à long terme</p> <p><b>Point de départ :</b> 1 site a été fermé ou a fait l'objet d'une surveillance à long terme en 2021-2022</p> <p><b>Cible :</b> 6 sites contaminés font l'objet d'un rapport de fermeture ou d'une surveillance à long terme d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>critères acceptables : l'assainissement de 1 site a été complété en 2021-2022.</p> <p>Les mesures citées dans cette section permettront d'assainir ces sites contaminés hautement prioritaires ou de mettre en place une stratégie de gestion de risques et un suivi à long terme, dans le but de réduire et de mieux gérer les risques pour la santé humaine et environnementale.</p>
	<p>Prendre des actions afin de réduire le passif environnemental de 2022-2023</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % de réduction du passif environnemental</p> <p><b>Point de départ :</b> 143 645 000 \$ en 2022-2023</p> <p><b>Cible :</b> La cible pour cette mesure sera déterminée au cours des prochaines années</p>	



# OBJECTIF 13 PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

## Le Contexte de la SDD :

Pour être en mesure de fixer des cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES), PJCCI doit d'abord avoir le portrait global et exhaustif des GES émis par ses activités. Ainsi, au cours des 3 dernières années, un portrait a été dressé pour identifier dans un premier temps les principaux générateurs de GES : un plan de réduction des GES sera développé dans un deuxième temps, appuyant ainsi l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Des activités de sensibilisation et de la formation sont également prévues pour conscientiser les collaborateurs internes aux impacts environnementaux liés aux activités anthropiques.

S'assurer que les actifs sous sa gestion sont résilients aux changements climatiques demeure une préoccupation grandissante pour PJCCI. Une démarche d'intégration des risques liés aux changements climatiques dans les processus d'affaires de PJCCI, basée sur le cadre du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC), est en cours d'implantation.

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

**Cible :** Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (Tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les	Publier les données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portées 1 et 2 de PJCCI sur son site internet	<b>Indicateur de rendement :</b> Publication des données annuellement  <b>Point de départ :</b>	Pour réduire ses émissions de GES, PJCCI doit d'abord en dresser un portrait. PJCCI procèdera à l'élaboration d'un plan de réduction des GES et de décarbonation et les actions devront être priorisées et mises en œuvre afin d'atteindre les cibles de réduction du gouvernement du Canada.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement		Nouvelle initiative prévue être lancée en novembre 2025 <sup>15</sup>  <b>Cible :</b> 100 % des données publiées annuellement	
	Développer un plan d'action de décarbonation visant la réduction des GES de portées 1 et 2	<b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement du plan d'action de décarbonation  <b>Point de départ :</b> 0 % au 1er mai 2023  <b>Cible :</b> 100 % d'avancement du plan d'action comportant de 3 à 5 actions spécifiques de décarbonation d'ici le 31 mars 2027	
	Organiser des activités de sensibilisation auprès des employés sur des thématiques environnementales et de développement durable	<b>Indicateur de rendement :</b> Nombre d'activités de sensibilisation réalisées par année <sup>16</sup>  <b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative prévue être lancée en avril 2024  <b>Cible :</b> 2 activités de sensibilisation par année  <b>Indicateur de rendement :</b>	

<sup>15</sup> Le point de départ a été repoussé de novembre 2023 à novembre 2025 pour permettre d'inclure les données sur les GES de portées 1 et 2 au premier rapport de divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques de PJCCI, pour l'année 2024, et dont la publication est prévue en 2025.

<sup>16</sup> Un nouvel indicateur de rendement avec son point de départ et sa cible ont été ajoutés pour faciliter le suivi de cette mesure.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
		<p>Nombre de sondages réalisés par année suite aux activités de sensibilisation<sup>17</sup></p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative prévue être lancée en avril 2024</p> <p><b>Cible :</b> Réalisation de 1 sondage par année</p>	
	Partager à l'interne les connaissances acquises dans le cadre des communautés de pratique liées à l'environnement et au développement durable <sup>18</sup>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de publications<sup>19</sup> communiquées à l'interne issues des connaissances acquises dans le cadre des communautés de pratique</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative prévue en septembre 2024</p> <p><b>Cible :</b> 4 publications internes communiquées d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>La participation des employés de PJCCI à des communautés de pratique avec les municipalités et ministères provinciaux, les Premières Nations, l'industrie du transport et de la mobilité, le milieu universitaire et d'autres partenaires institutionnels afin d'atteindre des objectifs environnementaux communs permet de partager et rester à l'affût des meilleures pratiques en environnement et développement durable.</p> <p>Les employés de PJCCI participent aux communautés de pratique suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaire SAQ en valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke;</li> <li>- Table d'expertise Mobilité durable de l'Association québécoise des transports (AQTr);</li> <li>- Table d'expertise ferroviaire de l'AQTr;</li> <li>- Comité sur l'autorité réglementaire du Code canadien sur le calcul des ponts routiers (CSA S6);</li> <li>- Communauté de pratique Envision;</li> <li>- Communauté de pratique pour l'Écologisation des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada.</li> </ul>

<sup>17</sup> L'indicateur de rendement initial, qui se lisait « Mesure de la compréhension des employés face aux thématiques environnementales et de développement durable suite aux activités de sensibilisation par la réalisation d'un sondage » et la cible rédigée dans les mêmes termes, ont été modifiés pour faciliter le suivi de cette mesure.

<sup>18</sup> La mesure a été reformulée pour mieux refléter ce que PJCCI souhaite mesurer.

<sup>19</sup> L'indicateur de rendement et la cible ont été modifiés en remplaçant « fiche informative » par « publications » afin de mieux s'arrimer à la terminologie courante de PJCCI.

**Cible :** Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (Tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral	Mettre à jour les risques liés aux changements climatiques sur les actifs gérés par PJCCI	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement de la mise à jour</p> <p><b>Point de départ :</b> 50 % au 1er mai 2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici le 31 décembre 2023</p>	La révision des risques posés par les changements climatiques sur les infrastructures de PJCCI et leur intégration aux risques corporatifs prioritaires permettront d'optimiser le suivi de ces risques et la mise en place de mesures d'atténuation adéquates.
	Intégrer les risques liés aux changements climatiques aux risques corporatifs prioritaires de PJCCI	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement du processus d'intégration</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative lancée en septembre 2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici le 31 mars 2025</p>	
	Intégrer les risques liés aux changements climatiques dans les fiches de projets au stade de leur planification, lorsqu'applicable	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement du processus d'intégration</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative lancée en septembre 2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici le 31 mars 2026</p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
	Élaborer un plan de résilience aux changements climatiques visant tous les actifs gérés par PJCCI, incluant le pont de Québec <sup>20</sup> , dans le cadre de la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques de PJCCI, fondée sur le cadre du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC)	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d'avancement du plan de résilience</p> <p><b>Point de départ :</b> 5 % en mai 2023-2024</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici le 30 août 2025<sup>21</sup></p>	Le plan de résilience aux changements climatiques de PJCCI qui sera élaboré en suivant les recommandations du GTIFCC contribuera à réduire les risques et augmenter la résilience des actifs de PJCCI face aux changements climatiques.

<sup>20</sup> Étant donné que PJCCI est propriétaire et gestionnaire de la structure du pont de Québec depuis novembre 2024, cet actif a été ajouté à la mesure par souci de précision. Le plan de résilience aux changements climatiques visera également cet ouvrage.

<sup>21</sup> La date de la cible a été reportée du 31 décembre 2024 au 30 août 2025 afin de refléter le statut d'avancement réel du plan.



# OBJECTIF 15 PROTÉGER ET RÉTABLIR LES ESPÈCES, CONSERVER LA BIODIVERSITÉ CANADIENNE

## Le contexte de la SDD :

La première étape pour réduire les impacts environnementaux des activités de PJCCI est de bien comprendre l’environnement autour des actifs. À chaque 5 ans, des inventaires faunique et floristique sont réalisés par des équipes de spécialistes en biologie. Des suivis biologiques sont également réalisés pour les projets de compensation écosystémiques des habitats fauniques, dont l’habitat du poisson, afin d’évaluer l’efficacité et la durabilité des initiatives mises en place dans le temps. Des plans d’action pour la gestion de la biodiversité visant le rétablissement et la conservation de la faune et de la flore sont prévus au cours des prochaines années.

**Thème de la cible :** Conservation des terres et de l’eau douce

**Cible :** Entre 2023 et 2026, maintenir l’approvisionnement durable en bois au Canada (en se guidant sur les politiques de gestion des forêts durable afin de tenir compte des caractéristiques sociales, environnementales et économiques uniques actuelles des forêts aménagées), à des niveaux supérieurs aux récoltes annuelles de bois d’œuvre (ministre des Ressources naturelles)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Mieux comprendre les terres et les forêts	Suivre les espèces à intérêt particulier sur tous les actifs gérés par PJCCI, incluant le pont de Québec <sup>22</sup>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre d’espèces suivi</p> <p><b>Point de départ :</b> 2 espèces suivies en 2022-2023</p> <p><b>Cible :</b></p>	Les inventaires de biodiversité effectués par PJCCI à chaque 5 ans augmentent les connaissances sur la santé des écosystèmes. Ils permettent un suivi des espèces à intérêt particulier, soit l’hirondelle à front blanc, le faucon pèlerin et éventuellement la couleuvre brune, afin de connaître leur comportement et leur population et afin de mesurer l’efficacité des mesures de compensation et de protection mises en place.

<sup>22</sup> Étant donné que PJCCI est propriétaire et gestionnaire de la structure du pont de Québec depuis novembre 2024, cet actif a été ajouté à la mesure par souci de précision. Le suivi des espèces à intérêt particulier sera également effectué sur cet ouvrage.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
		3 espèces suivies d'ici le 31 mars 2027	Un inventaire de la biodiversité sera effectué au pont de Québec.
	Faire le suivi biologique des sites restaurés	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de campagnes de suivis biologiques réalisées</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative prévue être lancée en avril 2024</p> <p><b>Cible :</b> 3 campagnes d'ici le 31 mars 2028</p>	Le suivi biologique des sites restaurés suite aux activités de construction de PJCCI a pour objectif d'évaluer l'efficacité et la durabilité des mesures d'atténuation et de compensation afin de mieux comprendre les terres et les forêts et les impacts des projets sur l'environnement.

**Thème de la cible :** Protection et rétablissement des espèces

**Cible :** D’ici 2026, augmenter le pourcentage d’espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 % (ministre de l’Environnement et du Changement climatique et ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Mettre en œuvre des mesures de conservation renforcées	Poursuivre le suivi de la nidification, et le développement d’un plan de gestion annuel des hirondelles à front blanc et des faucons pèlerins adapté aux travaux de construction sur tous les actifs gérés par PJCCI, incluant le pont de Québec <sup>23</sup>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Développement d’un plan de gestion annuel</p> <p><b>Point de départ :</b> 1 plan de gestion est développé annuellement depuis 2012</p> <p><b>Cible :</b> 1 plan de gestion développé annuellement</p>	Depuis 2012, PJCCI suit les populations d’hirondelles à front blanc et de faucons pèlerins qui nichent sur ses infrastructures. Un plan de gestion annuel contribue à la protection et la conservation de ces espèces. Le prochain plan annuel tiendra compte des populations répertoriées sur le pont de Québec.
	Réaliser des projets de compensation de l’habitat du poisson à proximité de la zone de déconstruction du pont Champlain d’origine	<p><b>Indicateur de rendement :</b> % d’avancement des projets de compensation</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative prévue débiter en septembre 2024</p> <p><b>Cible :</b> 100% des projets réalisés d’ici le 31 décembre 2025</p>	Les travaux de déconstruction du pont Champlain d’origine en cours depuis 2020 ont eu des impacts importants sur l’habitat du poisson, entre autres par la mise en place de jetées temporaires. Des projets de compensation sont prévus afin de créer et redonner aux poissons des habitats en eau calme dans deux secteurs, soit aux quais de l’Estacade et de Brossard.

<sup>23</sup> Étant donné que PJCCI est propriétaire et gestionnaire de la structure du pont de Québec depuis novembre 2024, cet actif a été ajouté à la mesure par souci de précision. Le suivi de la nidification ainsi que le plan de gestion annuel des hirondelles à front blanc et des faucons pèlerins porteront également sur cet ouvrage.

SECTION 5

## Intégration du développement durable

L'intégration du développement durable passe avant tout par la culture d'entreprise : la sensibilisation des employés et une bonne compréhension des concepts de durabilité par tous sont les clés d'une intégration réussie.

### *Le développement durable dans les projets*

Le mandat de PJCCI est de voir à la gestion, à l'entretien et à la réfection d'infrastructures telles que ponts, autoroutes et tunnels, ainsi que des propriétés, pour assurer un passage sécuritaire pour les usagers. La Société s'est donnée comme mission de remplir ce mandat en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Dès lors, pour chaque actif, une analyse des opportunités en matière de développement durable est effectuée à l'étape de l'élaboration des plans directeurs. Des programmes spécifiques de développement durable sont ensuite intégrés dans les fiches de projets définissant l'étendue des travaux à réaliser. Des équipes multidisciplinaires sont mises sur pied pour chaque projet, permettant de planifier et réaliser les projets avec une vue à 360°.

En matière de protection de l'environnement, PJCCI vise à minimiser les impacts environnementaux de ses activités et à saisir les opportunités pour améliorer ses pratiques. PJCCI procède à une évaluation des effets environnementaux de ses projets à l'étape de leur planification et développe et met à jour ses processus en tenant compte notamment des meilleures pratiques et des exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.



Des outils d'aide à la décision en matière de développement durable sont utilisés dans le cadre de la planification des études d'avant-projet, et de la conception des travaux de construction et des travaux d'aménagement des terrains. Ces outils comprennent des listes de critères s'inspirant entre autres des critères Envision, qui servent à évaluer la performance environnementale, sociale et économique des divers scénarios de conception des travaux.

Le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine est un exemple de l'intégration des principes de développement durable, dont l'économie circulaire, aux projets de PJCCI. La déconstruction de ce pont a généré 264 000 tonnes de matériaux, dont 96 % ont été valorisés (réutilisés ou recyclés). Parmi les différentes initiatives de valorisation, la Société a lancé en 2021, un concours pancanadien de réutilisation des matériaux afin de donner une seconde vie à quelques centaines de pièces d'acier du pont. Au final, 11 projets ont été confirmés et permettront au pont Champlain d'origine de demeurer dans la mémoire collective.<sup>24</sup>

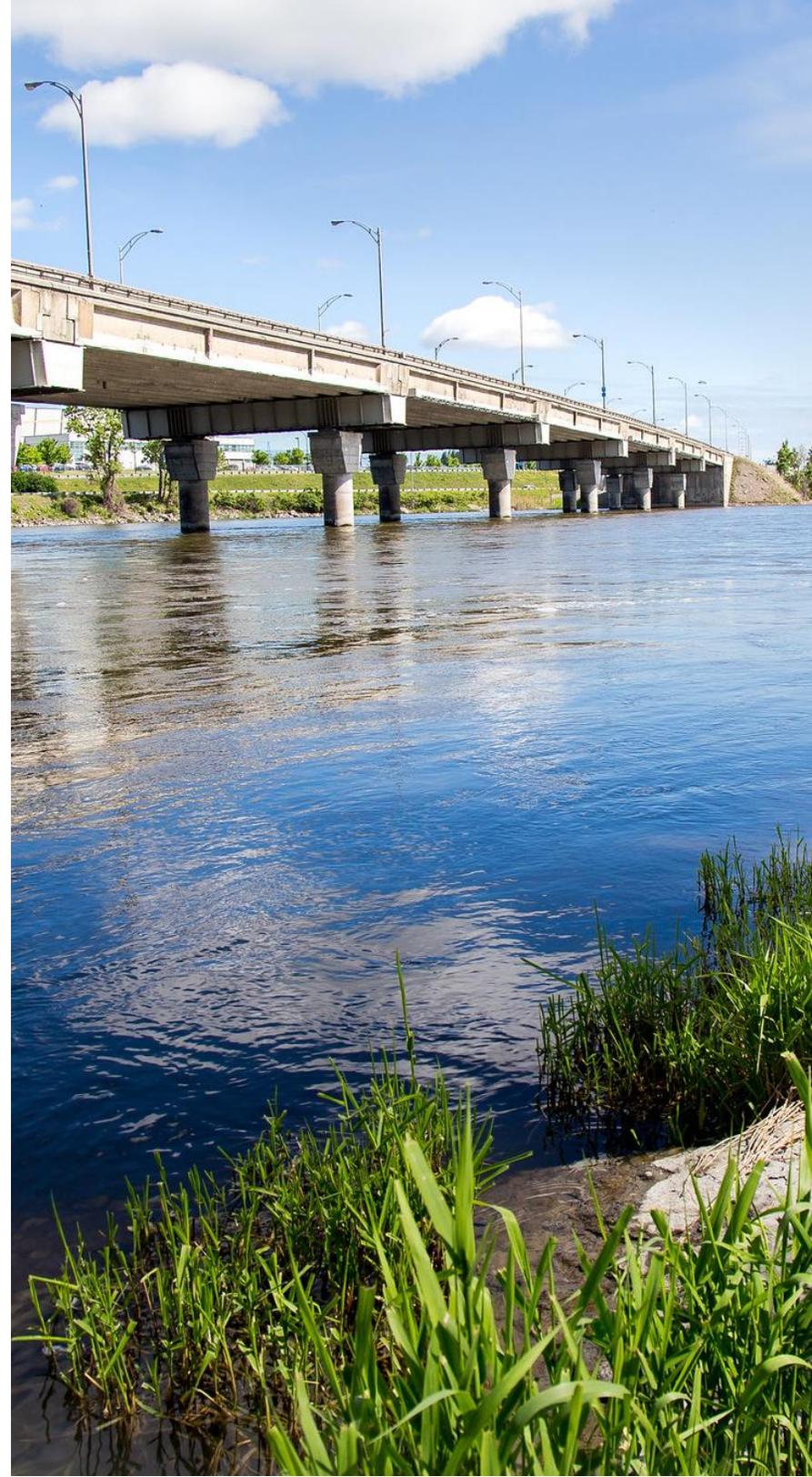
Par ailleurs, l'uniformisation des meilleures pratiques en développement durable est assurée par leur intégration aux devis normalisés de construction de PJCCI.

#### *Progression de la maturité en développement durable*

PJCCI vise à faire progresser sa maturité en développement durable. À cette fin, une planification stratégique triennale en environnement et développement durable permet de mieux orienter et réajuster les priorités. La mise en place d'un système de gestion environnementale (SGE) permet

---

<sup>24</sup> Les données en lien avec le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine ont été actualisées pour tenir compte des quantités réelles suite à la complétion du projet.



par ailleurs de mieux mesurer et quantifier les pratiques en place pour établir des cibles de performance environnementale à court, moyen et long terme.

*Rayonnement externe*

Différents outils de communication externe<sup>25</sup> sont déployés annuellement pour faire rayonner le savoir-faire de la Société et partager ses connaissances et ses innovations dans le secteur du transport, du génie civil, de la mobilité et du développement durable.

---

<sup>25</sup> Ce paragraphe a été modifié pour remplacer la « campagne de communication » par des « outils de communication » pour refléter plus fidèlement les actions entreprises à cet égard.